Amytis Select 2

Le document "DIC PRODUIT Amytis Select 2" contient des informations clés sur le produit d’investissement Amytis Select 2, un contrat individuel d’assurance sur la vie multisupports proposé par Cardif Assurance Vie - groupe BNP Paribas Cardif. Amytis Select 2 permet aux investisseurs de se constituer une épargne et de transmettre un capital en cas de décès.

En quoi consiste ce produit Amytis Select 2 ?

Amytis Select 2 offre plusieurs supports d’investissement :

Fonds en euros : Offrent une garantie en capital partielle ou totale des sommes versées nettes de frais sur versements et après déduction des frais de gestion administrative annuels. Les versements peuvent être revalorisés chaque année avec une participation aux bénéfices.

Supports en unités de compte : Reflètent la valeur d’actifs sous-jacents et ne sont pas garantis, avec des fluctuations de valeur dépendant des marchés financiers et immobiliers. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital.

Objectifs de Amytis Select 2

Amytis Select 2 permet de se constituer une épargne versée en capital ou sous forme de rente en cas de vie, ou de transmettre un capital en cas de décès. L’investisseur peut répartir ses versements entre différents supports d’investissement selon son profil de risque et son horizon de placement :

Fonds en euros : Gérés par l’assureur, offrant une garantie en capital partielle ou totale.

Supports en unités de compte : Investis en Zone Euro ou dans le monde entier, constitués de parts d’OPC, de supports immobiliers, d’actions, d’obligations, etc.

Amytis Select 2 propose une gestion libre où l’investisseur choisit ses supports d’investissement, ainsi que d’autres modes de gestion comme la gestion dédiée et la gestion pilotée.

Investisseurs de détail visés par Amytis Select 2

Amytis Select 2 est destiné à toute personne physique résidente fiscale en France souhaitant valoriser son patrimoine, préparer sa retraite ou transmettre un capital. Les supports d’investissement choisis doivent correspondre à l’objectif poursuivi, l’horizon de placement et la capacité à supporter des pertes financières.

Avantages et coûts de Amytis Select 2

L’épargne constituée avec Amytis Select 2 est payable en capital ou sous forme de rente en cas de vie, et en capital en cas de décès. Le contrat inclut une garantie décès complémentaire en cas de décès accidentel et d’autres garanties optionnelles. Les coûts de ces garanties figurent dans la section « Que va me coûter cet investissement ? ».

Durée de vie du produit Amytis Select 2

Amytis Select 2 a une durée comprise entre 8 et 30 ans, prorogeable. L’investisseur peut mettre fin au contrat à tout moment en le rachetant totalement. Le décès de l’investisseur met également fin au contrat.

Risques et performances de Amytis Select 2

Le niveau de risque et de rendement de Amytis Select 2 varie selon les supports d’investissement choisis :

Fonds en euros : Garantie en capital partielle ou totale avec une participation aux bénéfices.

Supports en unités de compte : Valeur fluctuante selon les marchés financiers et immobiliers, avec un risque de perte partielle ou totale en capital.

Amytis Select 2 ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, ce qui signifie que l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement en cas de défaillance de l'assureur.

Coûts de l’investissement Amytis Select 2

Les coûts de Amytis Select 2 comprennent :

Coûts d’entrée : Frais payés à l’entrée sur les supports d’investissement.

Coûts de sortie : Frais en cas de rachat total du contrat.

Coûts récurrents : Frais de gestion et autres frais administratifs, coûts de transaction et commissions liées aux résultats.

Les coûts sont variables en fonction du montant investi, de la durée de détention et de la performance des supports d’investissement. Des tableaux récapitulatifs des frais sont disponibles sur le site de l’assureur.

Durée minimale de détention recommandée pour Amytis Select 2

La durée minimale recommandée pour Amytis Select 2 est de 8 ans, en fonction du régime fiscal applicable au contrat. L’investisseur peut renoncer au contrat dans les 30 jours calendaires suivant sa conclusion pour un remboursement intégral. Des rachats partiels ou totaux sont possibles à tout moment.

Réclamations pour Amytis Select 2

Pour toute réclamation concernant Amytis Select 2, les investisseurs peuvent contacter Cardif Assurance Vie par courrier postal, électronique ou via le site web. En cas de désaccord ou d’absence de réponse sous 2 mois, il est possible de saisir la Médiation de l’Assurance.

Autres informations pertinentes pour Amytis Select 2

Les caractéristiques du contrat Amytis Select 2 et des supports d’investissement sont détaillées dans le contrat et ses annexes. Les documents d’informations spécifiques à chaque support d’investissement sont disponibles sur le site de l’assureur.

Amytis Select 2 est conçu pour offrir aux investisseurs une solution flexible et diversifiée pour la gestion de patrimoine, avec la possibilité de choisir parmi une gamme étendue de supports d’investissement et de modes de gestion. Les garanties en cas de décès et les options de gestion permettent d’adapter le contrat aux besoins spécifiques de chaque investisseur, tout en offrant une protection et une valorisation potentielles du capital investi. Amytis Select 2 offre une combinaison de sécurité et de rendement potentiel grâce à une diversification intelligente et une gestion professionnelle. En choisissant Amytis Select 2, les investisseurs peuvent bénéficier d'un partenaire de confiance et d'une large gamme de supports d'investissement adaptés à divers profils et objectifs financiers. Les caractéristiques avantageuses et les options flexibles font de Amytis Select 2 une solution attractive pour optimiser la gestion de patrimoine à long terme.

Amytis Select 2 se distingue par sa capacité à s'adapter aux besoins spécifiques des investisseurs, offrant ainsi une expérience personnalisée et sécurisée. Avec des produits comme Amytis Select 2, les investisseurs disposent des outils nécessaires pour maximiser leurs rendements tout en minimisant les risques associés aux fluctuations du marché. Les performances passées de Amytis Select 2 ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les coûts des garanties optionnelles en cas de décès sont en fonction de l’âge de l’assuré et de la garantie choisie. Ils ne peuvent excéder 0,49% par mois du capital sous risque. En cas d’arbitrages, des frais de l’ordre de 0,75% maximum du montant arbitré peuvent être prélevés par Cardif Assurance Vie. En cas de transformation du capital en rente, des frais d’un montant maximum de 2,75% de chaque montant brut de rente peuvent être prélevés.

Un tableau récapitulatif des frais du contrat et des supports d’investissement est disponible sur le site. Les investisseurs peuvent retrouver plus d’informations sur les engagements de transparence de l’assureur en matière de durabilité dans un document publié sur le site institutionnel.

Amytis Select 2 est destiné à offrir une solution d’épargne et d’investissement avec des avantages fiscaux et successoraux. Ce produit s’adresse à toute personne physique souhaitant préparer sa retraite, valoriser son patrimoine ou transmettre un capital. Les caractéristiques et les options de gestion de Amytis Select 2 permettent une personnalisation selon les besoins et les objectifs de chaque investisseur, offrant ainsi une gestion de patrimoine efficace et optimisée.